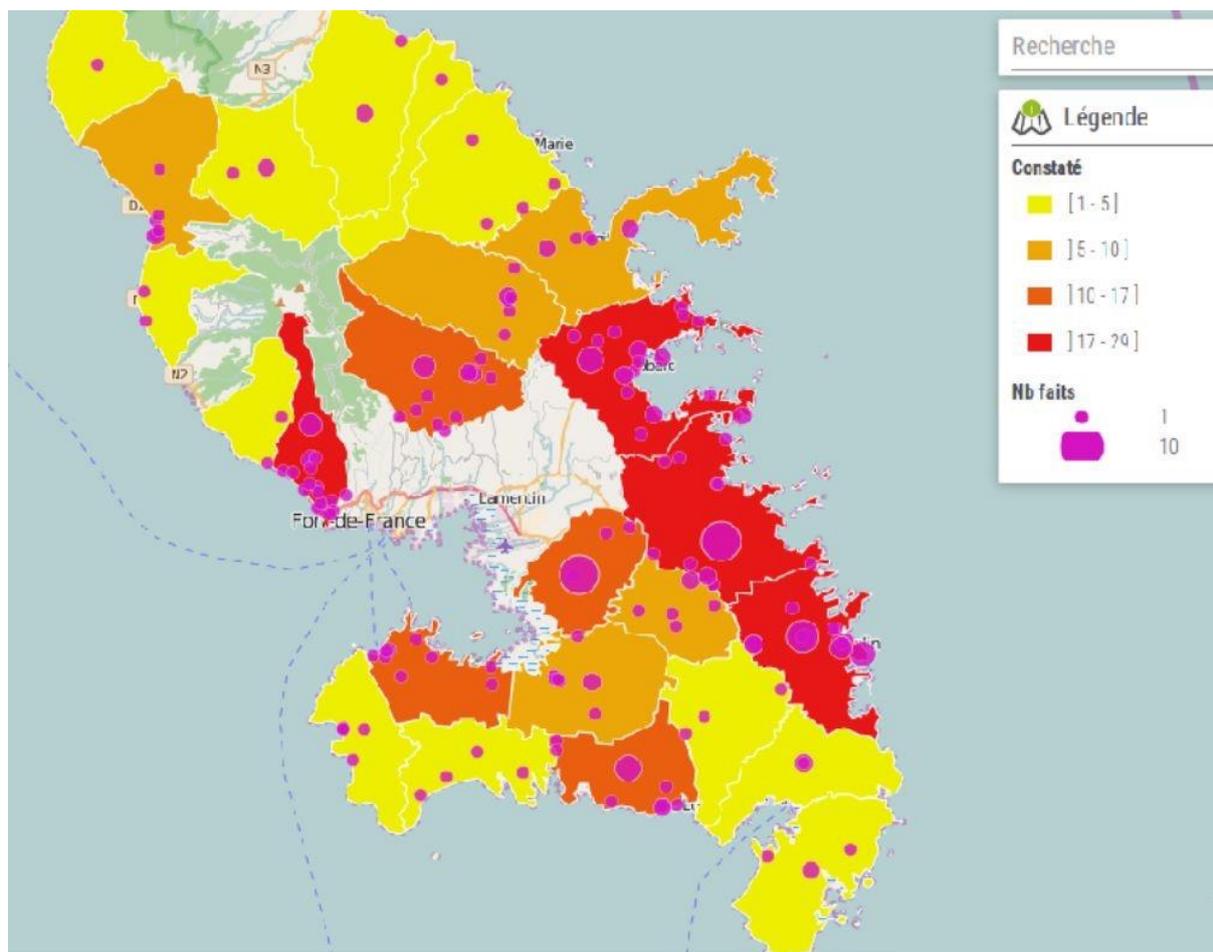


La Martinique selon les zones les plus touchées et à risques



Quelques conseils pratiques préconisés par la gendarmerie de Martinique afin de limiter les risques de cambriolages.

Sécuriser son habitation

- Protéger/ renforcer les points d'accès (portes, principales et secondaires, fenêtres, etc.).
- Ne pas laisser d'argent liquide, appareils photographiques, bijoux, clés de véhicules ou sacs à main facilement accessibles.
- Ne pas laisser les portes et les fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (boulangerie, chercher les enfants à l'école, etc.).
- Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleur ou à l'extérieur.
- Ne pas laisser d'affaire sur les terrasses ou sous les varangues.
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur, etc.).
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.).

- Entretien de la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Autant que de possible, bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre.
- Prendre des photographies des objets de valeur. Noter le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures.
- Installer un système d'alarme intrusion et/ou un système de vidéosurveillance.

Surveiller l'environnement

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence. Vous sollicitez les parents, amis ou voisins pour effectuer régulièrement un temps de présence dans son logement.
- Signaler ses dates d'absence prolongée à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de son lieu d'habitation, notamment dans le cadre des campagnes opérations « tranquillité – vacances ». Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles dans le cadre de leur service.

Signaler toute présence suspecte

- Signaler les véhicules et/ou individus (y compris adolescents ou jeunes enfants) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (bourgs, quartier, habitation, etc.).
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).
- Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne toucher à rien et composez le : 17
- Effectuer immédiatement les oppositions sur les chèques et cartes bancaires dérobés auprès de votre banque.
- Protéger les traces et indices à l'intérieur et l'extérieur avant l'arrivée de la gendarmerie : ne toucher à aucun objet, porte ou fenêtre et interdire l'accès à toute personne.
- Déclarer le vol à votre assureur.
- Si vous possédez un système de sécurité (alarme, vidéo) rapprochez-vous de votre prestataire afin de recueillir toutes les informations utiles (déroulements, images exploitables, etc.)

Sources : Gendarmerie Martinique